



Longvic, le 21 septembre 2011.

RÈGLEMENT PARTICULIER
Moins de 12 ans Masculins
SAISON 2011 / 2012 **1^{ère} PHASE**

1. CATÉGORIE D'ÂGE :

Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses né(e)s en 2000-2001-2002.

2. FORMULE DE L'ÉPREUVE :

☞ *Première phase :*

Dates : 01/02 octobre 2011, 08/09 octobre 2011, 15/16 octobre 2011, 22/23 octobre 2011, 05/06 novembre 2011.

29 équipes engagées réparties en 5 poules de 6 équipes.

Compétitions sous forme de **matches secs**.

Composition des poules :

| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D | Poule E |
|---------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------|
| VAROIS-ARC 1 | CHEVIGNY | VAROIS-ARC 2 | LONGVIC 2 | SEMUR |
| MEURSAULT 1 | MARSANNAY | BEAUNE | SEURRE | PONTAILLER-MIR 2 |
| DBHB 1 | AS AUXOIS | HBCI DE LA SAONE | PERNAND-VERGELES. | MEURSAULT 2 |
| ALC LONGVIC 1 | COUCHEY-FIXIN | DBHB 2 | FONTAINE 3 | AUXONNE |
| FONTAINE 1 | GENLIS | HB PAYS NUITON | CHENOVE | CHATILLON |
| ARNAY LE DUC | FONTAINE 2 | PONTAILLER-MIR. 1 | | TALANT |

☞ *Deuxième phase :*

En fonction des engagements complémentaires pour la 2nd phase, la compétition sera organisée autour de 4 poules de 8 équipes.

Des tournois de classement seront organisés les week-ends des 12/13 et 19/20 novembre afin d'affiner les classements.

Règlement prévisionnel du championnat consultable au comité.

NB : Engagements complémentaires possible **avant le 7 Novembre 2011** pour la participation à la 2^{ième} phase.

3. TEMPS DE JEU :

Match : 2 mi-temps de 20 minutes.

Exclusion : 2 minutes.

Pause : 5 minutes.

Temps morts : possibilité de prendre un temps mort par mi-temps et par équipe.



4. TAILLE DU BALLON :

Taille 0.

5. ARBITRAGE :

Par Jeunes Arbitres du Club recevant et/ou par arbitre officiel possédant une licence sur laquelle est indiqué le grade de l'arbitre et devant être inscrit sur la feuille de match.

6. FEUILLE DE MATCH :

Elle est établie sur **feuille de match électronique**. L

L'envoi (cf *article 98.7 de l'annuaire fédéral 2011-2012*) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique :

- **Avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00.**
- **Avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).**

7. NON PREVUS :

Du domaine des statuts et règlements départementaux.

8. REGLES AMENAGEES :

Temps de jeu : 2 mi-temps de 20 minutes.

Jeu à 6 contre 6 (joueuses de champ) sur le terrain de handball.

La défense est organisée autour d'un système :

- HOMME à HOMME SUR TOUT LE TERRAIN OBLIGATOIRE DURANT LES 2 MI-TEMPS (prise en compte de la balle et de l'adversaire)

Remarque : la défense Individuelle stricte est interdite sur un ou plusieurs attaquants.

↳ 1^{ière} mi-temps :

L'engagement s'effectue par le gardien de but sur le point des 4m au coup de sifflet de l'arbitre avec les défenseurs adverses doivent être en dehors des 9 mètres.

↳ 2^{ième} mi-temps :

L'engagement s'effectue au centre du terrain ; le pied sur la ligne d'engagement au coup de sifflet de l'arbitre

Attention : les attaquants doivent être dans leur propre moitié de terrain.